

je soussigné reconnais avoir reçu de Monsieur pierre Jilvain, propriétaire
Cultivateur, du lieu de Salachoux, Commune de Vitrac, la somme de soixante francs,
pour l'acquit de deux trentenaires de messes basses qui ont été dites pour le repos de
L'ame de Michel Jilvain, son pere.
à chaudesaignes le 1^{er} juillet 1817.

Jelgères
prêtre.